

décrets d'application ainsi que de la loi des Indiens et des règlements d'application. Le gouvernement territorial dirige des externats à Fort-Smith, Hay-River, Fort-Resolution et Fort-Simpson pour l'instruction des Blancs et des Métis habitant les territoires du Nord Ouest. La Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dirige des externats pour les Indiens à Fort-Norman, Fort-McPherson, Arctic-Red River, Fort-Franklin, Fort-Rae, Rocher-River et Fort-Good-Hope.

Quant à l'instruction des Esquimaux, la Division de l'administration et des terres du nord, du ministère des Ressources et du Développement technique, dirige des externats à Aklavik, Tuktoyaktuk, Coppermine, Chesterfield-Inlet, Cape-Dorset et Coral-Harbour (T.N.-O.) ainsi qu'à Fort-Chimo et Port-Harrison (P.Q.)

L'Église catholique dirige des internats missionnaires à Aklavik, Fort-Providence et Fort-Resolution et des externats missionnaires à Fort-Simpson et à Fort-Smith; l'Église anglicane dirige un internat à Aklavik. Ces Églises et d'autres organisations missionnaires dirigent aussi des écoles d'Esquimaux à plusieurs endroits de l'Arctique oriental et du Québec septentrional. D'autres externats sont pourvus à Port-Radium, par l'*Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* et dans la région du Mackenzie par l'exploitation minière *Discovery*, de Yellowknife.

Les seules zones scolaires organisées sont la zone n° 1 des écoles publiques de Yellowknife et la zone n° 2 des écoles catholiques séparées de Yellowknife. La zone des écoles publiques, établie en 1939, dirige une école élémentaire et un high school dans un édifice moderne de 11 classes, ouvert en 1947. La zone des écoles séparées, établie en 1951, songe à ériger une école de quatre classes; en attendant, les élèves de la zone fréquentent l'école publique.

Les externats territoriaux, fédéraux et indiens sont maintenus par les autorités intéressées, tandis que les internats, les institutions scolaires dirigées par les missionnaires ou établies dans les régions minières, ainsi que les écoles publiques et séparées reçoivent de l'aide sous forme de subventions ou de matériel et fournitures provenant des autorités du gouvernement dont elles relèvent. Un surintendant de l'Éducation, dont le bureau-chef est à Fort-Smith, visite périodiquement les écoles du district de Mackenzie. Ces écoles suivent le programme d'études adapté aux écoles élémentaires et secondaires autorisé par le ministère de l'Instruction publique de l'Alberta. Dans les régions reculées, les élèves des écoles élémentaires et secondaires ont accès aux cours par correspondance dirigés par le ministère de l'Instruction publique de l'Alberta et les frais en sont payés par l'administration territoriale.

Certaines écoles fédérales pour Esquimaux suivent un programme modifié d'études élémentaires destiné à répondre aux seuls besoins des régions de l'Arctique; on étudie un programme qui s'adapterait à l'instruction des jeunes Esquimaux dans les écoles des missions. En raison de leur vie nomade, il est rare que les Esquimaux demeurent longtemps aux établissements et les périodes de temps dont les missions disposent pour enseigner aux enfants sont plutôt courtes. Les Esquimaux de l'Arctique oriental possèdent depuis longtemps une écriture syllabique (utilisant des caractères phonétiques géométriques) que la plupart d'entre eux aujourd'hui savent